

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 108

présenté par  
Mme Pujol

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023 un rapport étudiant la possibilité de créer une instance chargée d'évaluer le système actuel de gestion des risques agricoles et de prévoir des dispositifs d'amélioration.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le système actuel d'indemnisation des pertes de récolte s'avère inadapté à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques. En l'état, le système actuel dit des « calamités agricoles » n'est plus adapté à la nouvelle donne en matière climatique liée au dérèglement climatique observé depuis plusieurs années.

Cet amendement prévoit la création d'une instance chargée d'évaluer le système actuel de gestion des risques agricoles et de prévoir des dispositifs d'amélioration."